



CONSEIL DES JEUNES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

« DEVIENS LE PORTE PAROLE DES ENFANTS »

Le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance des Bouches-du-Rhône est un lieu d'expression : il a pour ambition de recueillir l'avis des jeunes sur leur prise en charge afin de faire émerger des propositions nouvelles visant à l'amélioration du quotidien.

La présente charte établit les règles de fonctionnement de ce lieu d'expression.

ARTICLE 1 : OBJECTIFS

Le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance permet aux jeunes entre 9 et 21 ans de s'exprimer sur la politique publique de l'aide sociale à l'enfance déployée par le Département des Bouches-du-Rhône afin de faire émerger des propositions nouvelles visant à l'amélioration de cette politique publique.

Il permet de travailler concrètement à la mise en place d'actions nouvelles et - à ce titre - de favoriser la pleine citoyenneté des jeunes de l'aide sociale à l'enfance.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

Chaque participant du Conseil des jeunes de la protection de l'enfance - dénommé Ambassadeur - s'engage à :

- Tenir son mandat
- Représenter ses pairs
- Informer ses pairs
- Travailler en équipe dans l'intérêt général
- Se mobiliser pour améliorer le quotidien de chacun
- Respecter et être attentif à la parole des autres lors des débats
- Être assidu et actif aux réunions

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU CONSEIL DES JEUNES

Le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance est composé de 30 jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance des Bouches-du-Rhône désignés pour une année.

Ces 30 Ambassadeurs sont répartis en deux groupes : un groupe de jeunes âgés de 15 à 21 ans et un autre groupe d'enfants âgés de 9 à 14 ans.

ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT

Durant une année scolaire, des rencontres seront organisées toutes les six semaines :

- Une première rencontre sera organisée en session plénière le 17 janvier 2024 de 13h30 à 15h30
- Ensuite, des rencontres se tiendront par groupe entre janvier et mai 2024 toutes les six semaines
- Enfin, une dernière rencontre en session plénière en juin 2024.

Ces rencontres se dérouleront dans différents lieux du département.

Les rencontres auront essentiellement lieu le mercredi après-midi et seront animées en binôme avec l'ADEPAPE 13.

Des interventions de professionnels métier pourront ponctuellement être proposées pour présenter certaines actions menées et recueillir les questions et réactions sur ces dernières.

NOM + PRENOM

SIGNATURE